

08-02-25

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi 25 février 2008, à 19 h 44, au local de pastorale B-301, de l'école le Mistral, 254, avenue Ross, Mont-Joli, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Noëlla Bourdages
Louise Dionne
Nadyne Langlois
Pauline Michaud
Stéphanie Vill

MM. Raynald Caissy, vice-président
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre secondaire)
Jacques Deschênes
Claude Fortin
Steve Gagné
Gilbert Labrie
Jean-Maurice Lechasseur
Luc Marcoux
Guy Potvin
Alain Rioux
Gaston Rioux (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jacques Poirier, et la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M^{me} Francine Doucet, directrice générale adjointe
M. Rock Bouffard, directeur des services des ressources humaines
M. Carl Ruest, directeur des services des ressources matérielles
M. Marc Girard, directeur des services des ressources financières

Absences motivées :

Sara Deschênes
Denis Goulet
Lise Lévesque
Philippe St-Germain

08-02-25-207

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Le président, M. Raymond Tudeau, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du Conseil des commissaires.

Les sujets abordés dans les questions soumises par le public sont les suivants :

- Projet d'agrandissement du service de garde l'Arc-en-Ciel de l'école des Sources de Saint-Anaclet;
- Inscription scolaire 2008-2009.

08-02-25-208 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS

M. Patrice Cayouette et M. Gaston Rioux, représentants du Comité de parents, présentent un résumé des dossiers qui ont retenu l'attention du Comité de parents depuis la dernière séance ordinaire du Conseil des commissaires.

08-02-25-209 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Période de questions réservée au public;
- 3.0 Période réservée aux commissaires parents;
- 4.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 5.0 **Décision**
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2008 :
 - Approbation;
 - Suivis;
 - 5.2 Procès-verbal de l'ajournement du Conseil des commissaires tenu le 11 février 2008 :
 - Approbation;
 - Suivis;
 - 5.3 Calendrier scolaire – Formation générale des jeunes – Année scolaire 2008-2009 – Pour adoption (Francine Doucet) ;
 - 5.4 Calendriers scolaires 2008-2009 de la formation générale aux adultes du Centre de formation Rimouski-Neigette et du Centre de formation des adultes de Mont-Joli et de la formation professionnelle du Centre de formation Rimouski-Neigette – Pour adoption (Francine Doucet) ;
 - 5.5 Calendriers scolaires 2008-2009 – Secteurs formation professionnelle du Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis – Pour consultation (Francine Doucet) ;
 - 5.6 Liste des disciplines secteur des jeunes – Année scolaire 2008-2009 – Pour consultation (Francine Doucet) ;
 - 5.7 Liste des spécialités de la formation générale des adultes – Année scolaire 2008-2009 – Pour consultation (Francine Doucet);
 - 5.8 Liste des spécialités et sous-spécialités de la formation professionnelle – Année scolaire 2008-2009 – Pour consultation (Francine Doucet);

- 5.9 Politique sur l'éligibilité au transport scolaire – Modification (Carl Ruest) ;
 - 5.10 Entente avec la Fabrique Saint-Germain – Mesures d'urgence (Carl Ruest) ;
 - 5.11 Entente avec la Fabrique Saint-Germain – Utilisation des stationnements de l'église Saint-Robert (Carl Ruest) ;
 - 5.12 Entente avec la Fabrique Saint-Germain – Utilisation des stationnements de l'église Saint-Pie-X (Carl Ruest) ;
 - 5.13 Projet d'économie d'énergie dans cinq établissements – Octroi du contrat de services éconergétiques (Carl Ruest) ;
 - 5.14 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières pour l'année 2008-2009 – Pour consultation (Marc Girard) ;
 - 5.15 Félicitations (Cathy-Maude Croft) ;
 - 5.16 Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie – Pour adoption (Cathy-Maude Croft) ;
 - 5.17 Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la corporation Le Transport collectif de la Mitis (Jacques Poirier) ;
 - 5.18 Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire – Pour consultation (Jacques Poirier) ;
 - 5.19 Mandat du Comité exécutif (Raymond Tudeau);
 - 5.20 Rémunération des commissaires (Raymond Tudeau);
 - 5.21 Autorisation de voyage – Directeur général (Jacques Poirier);
- 6.0 **Information**
 - 6.1 Rapport du président ;
 - 6.2 Rapport du directeur général ;
 - 7.0 Questions nouvelles;
 - 7.1 Services de garde ;
 - 8.0 Levée de la séance.

DÉCISION

08-02-25-210 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2008 – APPROBATION ET SUIVIS

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2008 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

08-02-25-211 PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2008 TENU LE 11 FÉVRIER 2008 – APPROBATION ET SUIVIS

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 28 janvier 2008 tenu le 11 février 2008 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

08-02-25-212 CALENDRIER SCOLAIRE – FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009 – POUR ADOPTION

ATTENDU l'entente au Comité paritaire du personnel enseignant, en vertu de l'article 8-4-02 de la convention collective locale;

ATTENDU qu'une consultation a été effectuée auprès du Comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis;

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu d'adopter le document «Calendrier scolaire 2008-2009» de la formation générale des jeunes codifié sous le numéro SE-08-004.

Il est également résolu d'adopter le document «Proposition des onze jours de congé communs à tous les élèves du préscolaire pour l'année scolaire 2008-2009».

Ces documents sont déposés au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

08-02-25-213 CALENDRIERS SCOLAIRES 2008-2009 DE LA FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES DU CENTRE DE FORMATION RIMOUSKI-NEIGETTE ET DU CENTRE DE FORMATION DES ADULTES DE MONT-JOLI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU CENTRE DE FORMATION RIMOUSKI-NEIGETTE – POUR ADOPTION

ATTENDU l'entente au Comité paritaire du personnel enseignant, en vertu de l'article 11-10.03 de la convention collective locale à l'éducation des adultes;

ATTENDU qu'une consultation a été faite auprès du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis, du Syndicat des professionnelles et des professionnels de l'éducation des adultes du Bas-Saint-Laurent et du Syndicat du personnel de soutien;

Il est proposé par M. Steve Gagné et résolu d'adopter les calendriers scolaires 2008-2009 de la formation générale aux adultes du Centre de formation des adultes de Mont-Joli et du Centre de formation Rimouski-Neigette et de la formation professionnelle du Centre de formation Rimouski-Neigette, codifiés sous les numéros SEAFP-08-04 et SEAFP-08-05.

Ces documents sont déposés au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

08-02-25-214 CALENDRIERS SCOLAIRES 2008-2009 – SECTEURS FORMATION PROFESSIONNELLE DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MONT-JOLI-MITIS – POUR CONSULTATION

ATTENDU qu'une consultation a été faite auprès du personnel du Centre de formation Mont-Joli-Mitis;

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de procéder à une consultation sur le calendrier scolaire;

Il est proposé par M. Guy Potvin et résolu de soumettre à la consultation auprès du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis et du Syndicat des professionnelles et des professionnels de l'éducation des adultes du Bas-Saint-Laurent, les projets de calendriers scolaires 2008-2009 de la formation professionnelle du Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis.

08-02-25-215 LISTE DES DISCIPLINES SECTEUR DES JEUNES – ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009 – POUR CONSULTATION

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de reconnaître annuellement les disciplines pour chaque champ d'enseignement;

ATTENDU que certaines modifications ont été apportées au document présentant la liste des disciplines;

ATTENDU qu'une étude a été faite en Comité consultatif de gestion;

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de procéder à une consultation sur la liste des disciplines;

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu de soumettre à la consultation auprès du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis, le document «Liste des disciplines secteur des jeunes – Année scolaire 2008-2009», codifié sous le numéro SE-08-009.

08-02-25-216 LISTE DES SPÉCIALITÉS DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009 – POUR CONSULTATION

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de reconnaître annuellement les disciplines pour chaque champ d'enseignement;

ATTENDU qu'une étude a été faite en Comité consultatif de gestion;

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de procéder à une consultation sur la liste des disciplines;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu de soumettre à la consultation auprès du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis, le document «Liste des spécialités de la formation générale des adultes 2008-2009».

08-02-25-217 LISTE DES SPÉCIALITÉS ET SOUS-SPÉCIALITÉS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009 – POUR CONSULTATION

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de reconnaître annuellement les disciplines pour chaque champ d'enseignement;

ATTENDU que certaines modifications ont été apportées au document présentant la liste des spécialités et sous-spécialités;

ATTENDU qu'une étude a été faite en Comité consultatif de gestion;

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de procéder à une consultation sur la liste des spécialités;

Il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu de soumettre à la consultation auprès du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis, le document «Liste des spécialités et sous-spécialités de la formation professionnelle 2008-2009».

08-02-25-218 POLITIQUE SUR L'ÉLIGIBILITÉ AU TRANSPORT SCOLAIRE – MODIFICATION

ATTENDU la *Politique sur l'éligibilité au transport scolaire*;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de modifier à titre expérimental, pour une période de deux ans, l'application de l'article 1.1.3 de ladite *Politique*;

Il est proposé par M. Gilbert Labrie d'adopter les modalités d'application suivantes à l'article 1.1.3 de la *Politique sur l'éligibilité au transport scolaire* :

1.1.3 Transport vers une école située dans un autre quartier scolaire

Lorsque par décision de la Commission scolaire un élève est scolarisé dans une école située en dehors de son quartier scolaire, cet élève bénéficie gratuitement du transport scolaire le matin et le soir pour la période visée par la décision.

À titre expérimental, nonobstant le paragraphe précédent, si l'élève désire poursuivre volontairement sa scolarisation dans l'école hors de son quartier qui lui avait été assignée en 2007-2008 ou en 2008-2009, en application des critères d'inscription, la Commission scolaire continuera d'assumer les frais de transport scolaire jusqu'à la fin de l'année 2009-2010.

Dans les paragraphes qui précèdent, la Commission scolaire se réserve le droit de remplacer le transport gratuit par une allocation monétaire aux parents si, dans un cas particulier, l'organisation du transport s'avère difficilement réalisable.

Les paragraphes suivants de l'article 1.1.3 demeurent inchangés.

M^{me} Noëlla Bourdages demande le vote sur cette proposition :

POUR :	10
CONTRE :	3
ABSTENTION :	2

La proposition est adoptée à la majorité.

08-02-25-219 ENTENTE AVEC LA FABRIQUE SAINT-GERMAIN – MESURES D’URGENCE

ATTENDU les ententes existantes entre différentes écoles et les fabriques de diverses paroisses de la Ville de Rimouski pour l’utilisation des églises comme lieu d’hébergement temporaire en cas de sinistre;

ATTENDU que l’ensemble des fabriques du territoire de la Ville de Rimouski ont fait récemment l’objet d’un regroupement;

ATTENDU que la Fabrique Saint-Germain sera dorénavant l’autorité officielle pour toute collaboration touchant l’opération des églises, presbytères et leurs terrains sur le territoire de la Ville de Rimouski;

ATTENDU la nécessité dans ces circonstances de mettre à jour les ententes existantes avec la Fabrique en cas de mesures d’urgence;

Il est proposé par M. Guy Potvin et résolu d’adopter l’entente relative à l’utilisation de certaines églises à des fins d’hébergement temporaire en période d’application des mesures d’urgence.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

08-02-25-220 ENTENTE AVEC LA FABRIQUE SAINT-GERMAIN – UTILISATION DES STATIONNEMENTS DE L’ÉGLISE SAINT-ROBERT

ATTENDU l’entente existante entre l’école l’Aquarelle et la Fabrique de la paroisse de Saint-Robert pour l’utilisation d’une partie des stationnements de l’église par le personnel de l’école et le transport scolaire;

ATTENDU que l’ensemble des fabriques du territoire de la Ville de Rimouski ont fait récemment l’objet d’un regroupement;

ATTENDU que la Fabrique Saint-Germain sera dorénavant l’autorité officielle pour toute collaboration touchant l’opération des églises, presbytères et leurs terrains sur le territoire de la Ville de Rimouski;

ATTENDU la nécessité dans ces circonstances de mettre à jour l’entente existante avec la Fabrique pour l’utilisation d’une partie des stationnements de l’église Saint-Robert;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu d’adopter l’entente relative à l’utilisation par l’école l’Aquarelle d’une partie des stationnements de l’église Saint-Robert.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

08-02-25-221 ENTENTE AVEC LA FABRIQUE SAINT-GERMAIN – UTILISATION DES STATIONNEMENTS DE L'ÉGLISE SAINT-PIE-X

ATTENDU l'entente existante entre l'école Élisabeth-Turgeon et la Fabrique de la paroisse de Saint-Pie-X pour l'utilisation d'une partie des stationnements de l'église par le personnel de l'école et le transport scolaire;

ATTENDU que l'ensemble des fabriques du territoire de la Ville de Rimouski ont fait récemment l'objet d'un regroupement;

ATTENDU que la Fabrique Saint-Germain sera dorénavant l'autorité officielle pour toute collaboration touchant l'opération des églises, presbytères et leurs terrains sur le territoire de la Ville de Rimouski;

ATTENDU la nécessité dans ces circonstances de mettre à jour l'entente existante avec la Fabrique pour l'utilisation d'une partie des stationnements de l'église Saint-Pie-X;

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Vill et résolu d'adopter l'entente relative à l'utilisation par l'école Élisabeth-Turgeon d'une partie des stationnements de l'église Saint-Pie-X.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

08-02-25-222 PROJET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS CINQ ÉTABLISSEMENTS – OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES ÉCONERGÉTIQUES

ATTENDU la résolution numéro 07-03-26-244 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire qui confirme l'octroi du contrat de services éconergétiques à la firme Teknika-HBA;

ATTENDU la hausse de coûts présentée par Teknika-HBA et sa demande à l'effet d'augmenter la valeur du contrat à convenir entre les parties;

ATTENDU l'analyse de la demande effectuée par la direction des Services des ressources matérielles;

Il est proposé par M. Claude Fortin et résolu d'octroyer le contrat de services éconergétiques visant à implanter des mesures d'efficacité énergétiques dans cinq immeubles de la Commission scolaire à la firme Teknika-HBA, dans le respect de tous les paramètres énoncés dans l'étude détaillée et selon les nouveaux coûts convenus à savoir :

- un coût d'investissement de 5 917 000 \$;
- des économies annuelles de 603 000 \$;
- une PRI de 9 ans et 10 mois (avant frais financiers);

et de poursuivre les démarches nécessaires à l'obtention d'incitatifs financiers potentiellement disponibles auprès d'Hydro-Québec et de tout autre organisme afin d'en faire bénéficier le montage financier du projet.

Cette résolution annule et remplace la résolution numéro 07-03-26-244.

08-02-25-223 OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE 2008-2009 – POUR CONSULTATION

ATTENDU les articles 193 et 275 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la répartition des ressources financières pour l'année 2008-2009 à la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU les consultations qui doivent être effectuées sur les objectifs, les principes et les critères de répartition des ressources;

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu de soumettre en consultation le document «Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières pour l'année 2008-2009».

08-02-25-224 FÉLICITATIONS

Il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu d'offrir nos plus sincères félicitations à Jeffrey Parent, élève en deuxième secondaire à l'école Boijoli, qui a été retenu comme finaliste dans le cadre de la reconnaissance étudiante au titre d'élève persévérant. M. Parent assistera au gala Forces Avenir secondaire qui se tiendra le 14 juin 2008 à Québec.

08-02-25-225 RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE – POUR ADOPTION

ATTENDU la résolution n° 07-09-24-51;

ATTENDU l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu d'adopter tel que présenté le *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie* (C.C.r.39-2007) dont il a été préalablement été donné avis public et d'abroger le *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie* (C.C.r.15-2002).

Ce document sera enregistré au Livre des règlements de la Commission scolaire des Phares, conformément à l'article 396 de la *Loi sur l'instruction publique*.

08-02-25-226 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION LE TRANSPORT COLLECTIF DE LA MITIS

ATTENDU l'entente intervenue entre la corporation Le Transport collectif de la Mitis et la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU plus particulièrement l'article 4 des termes de ladite entente qui prévoit la présence d'un commissaire au conseil d'administration de cette corporation;

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Vill et résolu de nommer M. Steve Gagné à titre de représentant de la Commission scolaire des

Phares au conseil d'administration de la corporation Le Transport collectif de la Mitis à compter du 26 février 2008.

08-02-25-227 POLITIQUE RELATIVE À L'INITIATION DES ÉLÈVES À LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE – POUR CONSULTATION

ATTENDU l'article 211.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'adopter pour consultation le projet de *Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire*.

08-02-25-228 MANDAT DU COMITÉ EXÉCUTIF

ATTENDU la résolution 07-11-19-70;

ATTENDU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de fixer le mandat des membres du Comité exécutif jusqu'aux prochaines élections scolaires générales.

08-02-25-229 RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

ATTENDU la résolution 07-11-19-73;

ATTENDU la volonté des commissaires de tenir compte du facteur d'éloignement du lieu de la municipalité de leur domicile par rapport au lieu de la tenue des réunions du Conseil des commissaires;

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages de réserver un montant maximal de 5 000,00 \$ pour 2008-2009, ce montant étant révisable annuellement, à même les montants maxima déterminés par le décret gouvernemental, de réduire les salaires des commissaires de 238,10 \$ annuellement et de compenser les frais de déplacement des commissaires pour assister aux séances du Conseil des commissaires et des comités pléniers en tenant compte que les quinze premiers kilomètres ne sont pas remboursés. Le remboursement des frais de déplacement se fera selon les tarifs établis à la *Politique sur l'approbation et remboursement des frais de déplacement et de séjour*.

Il est également résolu d'appliquer ce nouveau mode de rémunération à compter du 25 février 2008, en retenant un montant de 2 350,00 \$ pour 2007-2008 et en faisant les ajustements salariaux nécessaires.

Le montant maximal annuel réservé pour le remboursement des frais de déplacement sera révisé en avril de chaque année afin de faire les ajustements si nécessaire.

M. Steve Gagné demande le vote sur cette proposition :

POUR : 9
CONTRE : 6

La proposition est adoptée à la majorité.

08-02-25-230 AUTORISATION DE VOYAGE – DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par M^{me} Sara Deschênes et résolu d'autoriser le voyage inscrit au document DG-AV-07-08-05.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

08-02-25-231 INFORMATION

Les sujets suivants sont traités à titre d'information :

- a) Rapport du président.
- b) Rapport du directeur général;

08-02-25-232 QUESTIONS NOUVELLES

Le sujet suivant est abordé dans les questions nouvelles :

- a) Services de garde.

08-02-25-233 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 18, il est proposé par M^{me} Stéphanie Vill et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2008

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

TITRE :

08-02-25-207	Période de questions réservée au public
08-02-25-208	Période réservée aux commissaires parents
08-02-25-209	Adoption de l'ordre du jour
Décision	
08-02-25-210	Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2008 – Approbation et suivis
08-02-25-211	Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 28 janvier 2008 tenu le 11 février 2008 – Approbation et suivis
08-02-25-212	Calendrier scolaire – Formation générale des jeunes – Année scolaire 2008-2009 – Pour adoption
08-02-25-213	Calendriers scolaires 2008-2009 de la formation générale aux adultes du Centre de formation Rimouski-Neigette et du Centre de formation des adultes de Mont-Joli et de la formation professionnelle du Centre de formation Rimouski-Neigette – Pour adoption
08-02-25-214	Calendriers scolaires 2008-2009 – Secteurs formation professionnelle du Centre de

	formation professionnelle Mont-Joli-Mitis – Pour consultation
08-02-25-215	Liste des disciplines secteur des jeunes – Année scolaire 2008-2009 – Pour consultation
08-02-25-216	Liste des spécialités de la formation générale des adultes – Année scolaire 2008-2009 – Pour consultation
08-02-25-217	Liste des spécialités et sous-spécialités de la formation professionnelle – Année scolaire 2008-2009 – Pour consultation
08-02-25-218	Politique sur l'éligibilité au transport scolaire – Modification
08-02-25-219	Entente avec la Fabrique Saint-Germain – Mesures d'urgence
08-02-25-220	Entente avec la Fabrique Saint-Germain – Utilisation des stationnements de l'église Saint-Robert
08-02-25-221	Entente avec la Fabrique Saint-Germain – Utilisation des stationnements de l'église Saint-Pie-X
08-02-25-222	Projet d'économie d'énergie dans cinq établissements – Octroi du contrat de services éconergétiques
08-02-25-223	Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières pour l'année 2008-2009 – Pour consultation
08-02-25-224	Félicitations

08-02-25-225	Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie – Pour adoption
08-02-25-226	Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la corporation Le transport collectif de la Mitis
08-02-25-227	Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire – Pour consultation
08-02-25-228	Mandat du Comité exécutif
08-02-25-229	Rémunération des commissaires
08-02-25-230	Autorisation de voyage – Directeur général
08-02-25-231	Information
08-02-25-232	Questions nouvelles
08-02-25-233	Levée de la séance